

ASPRI



Association pour la **S**urvie des étangs et de la mer
et de la **P**rotection contre les **R**isques d'**I**nondation

31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots

Tel: 04 67 68 94 74

<http://aspri.hautetfort.com/>



Procès verbal de la réunion publique du 17 novembre 2014 au Nautilus de Palavas

Sujet : les inondations

200 personnes ont répondu à l'appel de l'ASPRI. De nombreux représentants d'associations riveraines étaient présents.

Le Président introduit les débats en montrant à la fois ce qui a bougé : les multiples améliorations de l'écoulement du pluvial comme les pompes et travaux divers à Palavas, le contrat signé entre VNF et le SIEL pour l'entretien des 24 communications entre le canal et les étangs sur 10 ans, les discussions sur le pont du Pilou ou le grau à ouvrir au Grand Travers. Mais il a insisté sur le fait que sur l'essentiel, un schéma général de la source à l'embouchure, tout reste à obtenir.

- Pourtant dans l'enquête publique du PPRI de Palavas en juillet 2004 le Commissaire Enquêteur suggérait que *"les conclusions des études débouchent sur un plan de gestion intégré des crues sur l'ensemble du bassin versant et des étangs"*. Dix ans après cette bonne intention n'est toujours pas prise en compte.

- Pourtant, si Palavas a été inondé et classé en zone de catastrophe naturelle le 29 septembre dernier aucune tempête n'a élevé le niveau de la mer, sinon TOUTE LA COMMUNE aurait été sous les eaux pendant plusieurs jours.

Donc c'est entre nos mains et vos mains que tout repose : seule une intervention forte peut débloquer la situation. C'est pourquoi l'ASPRI lance sa pétition qui a vocation à s'étendre à toutes les communes concernées, en liaison avec toutes les associations qui le demanderont.

La parole est alors donnée à la salle.

Mme Christine Combarous, élue communautaire pays de l'Or précise que les zones rouges PPRI des communes doivent être révisées car ces dernières années de fortes évolutions ont été enregistrées. Par exemple le marais "Nègue-cat" reçoit beaucoup plus d'eau que par le passé du fait de l'extension de l'urbanisation notamment. Elle souhaite que l'ASPRI demande à être associée au séminaire des pays de l'Or sur le développement durable. Il y a des actions à mener pour la mise hors d'eau du territoire. Il faut tenir compte du fait que à l'aval la nappe phréatique est très près de la surface, ce qui limite les infiltrations. Elle appelle à associer les assureurs en leur demandant communication du montant des indemnisations.

Mme Marie France Garral, palavasiennne, insiste sur le fait que Palavas est construit sur un marécage, c'est normal que l'eau veuille reprendre sa place. Il faut travailler avec la nature et pas contre elle propose de rendre perméables les sols des parkings par les nouveaux procédés. Elle propose un bassin d'orage rue des jockeys. Christine Combarous rappelle que nous sommes sur des nappes phréatiques d'eau douce et qu'il est peut envisageable de faire communiquer l'eau douce à la mer sans détruire les nappes phréatiques.

M. Bernard Combe Président de l'Association des Premières Cabanes rappelle que le SYBLE a réuni toutes les communes du périmètre concerné. Des aménagements conséquents sont proposés par des gens compétents dont un certain nombre de réalisations qui s'avèrent bien adaptées. Le SYBLE entreprend une sensibilisation des élus très importante. Les aménagements prévus permettront vraisemblablement d'améliorer encore la situation.

M. Briand de l'Institut St Pierre : Il faut un plan blanc pour l'organisation des secours. Palavas devrait avoir un plan communal de sauvegarde (PCS) or ce n'est pas le cas. Il faut pouvoir alerter les gens à temps. L'Institut est en capacité de jouer un

rôle lorsque des interventions médicales sont nécessaires. M. Micallef (ASPRI) précise que le PCS est inscrit dans le PPRI même si il n'est pas totalement parfait.

M. Claparède des Cabanes de Carnon : il faut se servir des étangs comme d'un bassin de rétention. Concernant la source du Lez il insiste sur le fait que ce n'est pas elle qui est dangereuse (son débit varie assez peu) mais le Lirou, ruisseau insignifiant qui peut devenir un torrent impétueux et qui grossit considérablement le Lez. Il faut donc régler la question vers les Matelles.

M. Jacques Rouché de Pérols évoque la porte de Carnon sous dimensionnée, conçue comme un barrage anti-sel. Il faut la mettre aux normes. Certains travaux de la commune de Pérols sont efficaces. Pour la réalisation d'autres aménagements à créer sur un plus vaste secteur, l'absence d'élus porteurs de projets, notamment Palavas, est un handicaps important.

M. Jacky Chanton de Lattes insiste sur le fait que Lattes est loin d'être hors d'eau et continue de s'inonder. La globalité des eaux du bassin Lez-Mosson-Lironde descend sur Lattes, Palavas et le littoral. Cela représente 10 fois la contenance des étangs palavasiens. Donc si la mer est haute et qu'elle a rempli les étangs, où va-t-on mettre cette eau qui descend de l'amont ? La catastrophe est envisageable. Contrairement à ce que dit le maire de Lattes, le Lez recalibré ne peut contenir 1200 m3/sec et encore moins 1500 m3/sec mais seulement 600 m3/sec à Lattes et 400 m3/sec à Palavas. Heureusement à Palavas la crue peut s'étaler dans les étangs. Des champs d'expansion en amont sont bénéfiques pour tout le monde de même que des portes sur les graus et canalettes pour freiner la montée du niveau des étangs par la mer.

M. Pierre Cot : il faut que les élus accordent plus d'attention à nos propositions. Nous devrions inviter les politiques à nos réunions.

Un intervenant propose que l'on fasse un historique depuis 100 ans sur l'évolution de l'environnement et le comportement des crues en se servant des archives. Cela pourrait nous aider pour imaginer les aménagements à faire.

M. Pierre Jean Poiriez lui répond que l'observation scientifique a commencé en 1975. Les 10 modélisations effectuées par le SYBLE est un travail important qui paraît englober l'ensemble du problème.

M. William Baudry considère que l'urbanisation est en grande partie responsable des inondations. il suggère une manifestation en invitant la presse, la télé, les radios, en portant le problème au niveau du département et de la Région.

M. Daniel Micallef au nom de l'ASPRI souhaite que, pour éviter une manifestation où une poignée de fidèles donneraient une image contreproductive d'isolement, toute proposition d'action émane des adhérents y compris des autres associations, gage de réussite. Aucune action n'est à exclure mais pour qu'elle réussisse il faut que les gens se l'approprient. Il en profite pour rappeler l'existence du site internet, la nécessité de renforcer l'ASPRI, et de signer la pétition.

Un intervenant demande si l'ASPRI peut éventuellement ester en justice contre des responsables en cas de catastrophes. Il lui est répondu que l'article 8 de nos statuts le permet.

Une intervenante demande quand les portes des Quatre canaux ont été retirées, par qui et pourquoi ? Jean-Pierre Molle répond que c'est le Maire actuel en 1995 (il cite de mémoire) et que c'est un excellent exemple de ce qu'il ne faut pas faire : prendre une décision sans la moindre concertation avec les riverains. C'est malheureusement ainsi que cela fonctionne souvent. Cela ayant eu pour conséquence un arrêt de la circulation du trafic fluvial durant 10 jours lors des inondations de fin septembre 2014, à causes des alluvions, arbres, etc., refoulés par le Lez dans le canal.

Une sorte de dialogue s'installe entre la salle et la tribune d'où il ressort que le futur PAPI (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) doit prendre en compte les propositions de l'ASPRI, de la source à l'embouchure et non en fractionnant les études, ce qui révèle leurs inutilités. Fermer le Grau du Prévost en laissant ouvertes les canalettes n'empêchera pas les étangs de se remplir bien entendu.

M. Pierre-Jean Poiriez évoque ce qui est déjà fait avec les autres associations et ce qui reste à faire. Le Président conclue une réunion particulièrement réussie avec la nécessité de sensibiliser les populations, de partager et signer la pétition, seul moyen pour l'instant de faire poids sur les autorités responsables pour la réalisation d'un schéma global des risques d'inondation et de la mise en place d'un plan d'action cohérent et non de solutions ponctuelles.

ooooooo